

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 14 janvier 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Les conseillers Gilles Hébert et Patrick Chamberland sont absents. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-01-001 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 novembre 2024 qui affiche un solde à la caisse de 231 272,51 \$, des dépôts à terme au montant de 1 388 032,84 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 52 593,11 \$, pour un solde aux livres de 1 566 712,54 \$. Le total des revenus de novembre se chiffre à 56 815,69 \$ et celui des dépenses à 188 944,06 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de janvier 2024 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 29 novembre 2024 au 9 janvier 2025.

2025-01-003 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 171 371,12 \$ et des comptes payés pour un montant de 102 154,05 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT Avis de motion et dépôt du projet de règlement visant à décréter l'imposition des taxes pour l'année 2025  
Le conseiller Joël Brouillard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin de décréter l'imposition des taxes pour l'année 2025.  
Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT Avis de motion et dépôt du projet visant à augmenter la réserve financière pour la vidange des étangs aérés à 150 000 \$  
Le conseiller Marco Paquet donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin d'augmenter la réserve financière pour la vidange des étangs aérés.  
Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2025-01-004 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications AccèsCité de PG Solutions  
Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, au coût de 15 937,54 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-005 Renouvellement des licences des applications bureautiques fournies par FPS Informatique Inc.  
Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil renouvelle les licences des applications bureautiques fournies par l'entreprise FPS Informatique Inc., pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, au coût de 3 579,05 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-006 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2025  
Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 578,73 \$ plus les taxes pour défrayer le coût du renouvellement 2025 de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-007 Adhésion 2025 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que Conseil autorise un montant de 1 050,70 \$ plus taxes pour défrayer le coût de la cotisation 2025, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-008 Présentation d'une demande dans le cadre du Fonds régions ruralité

Considérant que le Parc Jonathan-Würtele est un espace vert apprécié des résidents et des visiteurs;

Considérant que plusieurs projets d'aménagement sont nécessaires pour améliorer l'accès et les infrastructures du parc;

Considérant que la réfection du chemin d'accès asphalté de l'Édifice municipal est nécessaire car l'asphalte du chemin est très endommagé;

Considérant que l'aménagement de l'allée du bloc sanitaire, l'ajout d'un aménagement paysager autour de celui-ci ainsi que l'installation de dalles de béton pour les tables et bancs du parc contribueront à embellir et à rendre plus agréable l'expérience des usagers;

Considérant que la municipalité dispose de 46 885 \$ dans le programme Fonds région et ruralité pour permettent de financer ces projets;

Considérant que la demande de financement doit être soumise avant le 1er mars 2025;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 46 885 \$ dans le cadre du Fonds région et ruralité pour réaliser les projets suivants : la réfection du chemin d'accès asphalté de l'Édifice municipal, l'aménagement de l'allée du bloc sanitaire, l'ajout d'un aménagement paysager autour du bloc sanitaire et l'installation de dalles de béton pour les tables et bancs du parc Jonathan-Würtele.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-009 Résolution pour reddition de compte en lien avec une aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL-CE)

Considérant que la municipalité de Saint-David a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyée par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve les dépenses d'un montant de 15 118 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2025-01-010 Résolution en lien avec la facturation élevée des services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que la municipalité de Saint-David demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec;

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Richelieu, Jean-Bernard Émond, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-011 Paiement à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel pour l'utilisation de l'église de Saint-David en lien avec le Marché de Noël

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Michel (Saint-David et Saint-Gérard Majella) a autorisé la Municipalité à utiliser l'église de Saint-David pour le Marché de Noël, édition 2024;

Considérant que l'utilisation de l'église pour cet événement engendre des dépenses de chauffage et d'électricité;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel pour défrayer les coûts de chauffage et d'électricité rattaché à la tenue du Marché de Noël et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-012 Demande de commandites pour le Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy

Considérant l'importance de soutenir les initiatives éducatives et communautaires dans notre municipalité;

Considérant la valeur du Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy dans la reconnaissance des accomplissements des élèves;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil offre une commandite de 100\$ pour soutenir le Gala Méritas de l'École Secondaire Bernard-Gariépy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-013 Autorisation pour achat d'équipement audiovisuelle pour la salle du conseil

Considérant que le matériel audiovisuel actuellement utilisé dans la salle du conseil est désuet et ne permet plus de répondre aux besoins techniques actuels;

Considérant que la qualité des équipements audiovisuels est essentielle pour assurer le bon déroulement des réunions et la diffusion claire et précise des informations auprès des membres du conseil et du public;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les installations audiovisuelles pour garantir une meilleure expérience utilisateur et une communication plus efficace;

Considérant que l'achat d'un téléviseur, d'une barre de son et des accessoires requis représente un investissement nécessaire pour moderniser la salle du conseil;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, proposé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un téléviseur, d'une barre de son et des accessoires requis pour un montant estimé de 5000 \$ incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-014 Contribution à l'organisme Parrainage civique

Considérant que l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu dessert la municipalité de Saint-David et offre des services à ses citoyens;

Considérant que l'intégration sociale des membres de l'organisme vivant avec des déficiences intellectuelles, troubles de santé mentale ou troubles du spectre de l'autisme leur permet de briser l'isolement et d'acquérir de nouvelles habiletés en société;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement d'une somme de 100 \$ à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu pour favoriser l'intégration sociale de ses membres dans la communauté et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-015 Autorisation pour modification au 1er étage de l'Édifice municipal

Considérant que le 1er étage de l'Édifice municipal nécessite des rénovations mineures pour permettre l'accès au 1er étage du local de la cuisine collective;

Considérant que ces rénovations permettront de rendre accessibles de nouveaux locaux pour répondre aux besoins croissants de la communauté;

Considérant que l'amélioration des infrastructures municipales contribue au bien-être des citoyens et à l'efficacité des services offerts;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil municipal autorise la réalisation de rénovations mineures au 1er

étage de l'Édifice municipal pour permettre l'accès au local de la cuisine collective et rendre accessibles de nouveaux locaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-016 Offre de service pour la vérification de la précision du débitmètre des eaux usées

Considérant l'offre de services professionnels obtenue de SIMO Management inc. pour la vérification de la précision du débitmètre des installations d'eaux usées au montant de 1 317 \$ excluant les taxes;

Considérant que les équipements de mesure de débit de nos installations doivent être vérifiés annuellement afin de répondre aux différentes obligations gouvernementales;

Considérant que l'acceptation de cette offre devait être acheminée rapidement afin de réserver une date pour la réalisation de la vérification requise;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil entérine la décision de la direction générale d'accepter l'offre soumise par SIMO Management inc. et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-017 Adhésion 2025 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant qu'une portion de l'adhésion 2025 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement du Québec à la COMBEQ est recouvrable en vertu de l'entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services conclue avec la municipalité du Village de Massueville et celle de Sainte-Victoire-de-Sorel;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 436,91\$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2025 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-018 Autorisation dépense en lien avec une formation de la COMBEQ

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription l'inspecteur en bâtiment et en environnement, au montant de 385,17 \$ incluant les taxes, à la formation « Droit acquis et régimes de tolérance à l'égard de situations existantes ». Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-610-000-454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-019 Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement au service de diffusion GOnet par Groupe de géomatique Azimut inc., pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, au coût de 2 475,80 \$ plus taxes, ainsi que les services de mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière au coût unitaire de 100 \$ plus taxes et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-130-00-414. Cette résolution abroge la résolution 2024-10-12 pour corriger le coût de l'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-020 Inscription de la coordonnatrice en loisir au congrès – Rendez-vous québécois du loisir rural

Considérant que la coordonnatrice en loisir joue un rôle crucial dans l'organisation et la promotion des activités de loisirs pour les citoyennes et citoyens de notre municipalité;

Considérant que le congrès « Rendez-vous québécois du loisir rural » est une occasion importante pour la coordonnatrice en loisir d'acquérir de nouvelles compétences, de développer son réseau de contacts professionnels et de découvrir de nouvelles tendances dans le domaine du loisir;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription ainsi que les autres frais liés pour la participation de la coordonnatrice en loisir au congrès « Rendez-vous québécois du loisir rural » qui se tiendra à Scott, du 6 au 8 mai 2025 aux coûts estimés à 1100 \$ plus les taxes, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires 02-701-20-346 et 02-701-20-310.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-021 Renouvellement de l'équipement pour l'apprentissage du patin

Considérant que le matériel d'apprentissage au patin pour les enfants est endommagé;

Considérant que ce matériel pourrait représenter un danger pour les enfants;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler ce matériel pour assurer la sécurité des enfants;

Considérant que le coût du nouveau matériel est de 1 454 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'achat du nouveau matériel d'apprentissage au patin pour les enfants, au coût de 1 454 \$ plus les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-725.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-022 Renouvellement de l'adhésion 2025 à Loisir et Sport Montérégie

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement annuel à Zone loisir Montérégie, au coût de 99,65 \$ plus taxes, et affecte ces dépenses au poste budgétaire 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-023 Demande du Club de l'Âge d'or pour l'utilisation de certaines infrastructures pour une activité

Considérant que le Club de l'Âge d'or souhaite organiser une activité communautaire pour tous les citoyens le 20 septembre 2025 ou le 21 septembre en cas de pluie;

Considérant que le terrain de soccer, le stationnement du Centre récréatif ainsi que la salle communautaire seront utilisés pour cette activité;

Considérant que l'événement respecte les réglementations municipales et ne présente aucun risque pour la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, proposé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la tenue de l'activité organisée par Club de l'Âge d'or pour tous les citoyens le 20 septembre 2025 ou le 21 septembre en cas de pluie sur le terrain de soccer, le stationnement du Centre récréatif ainsi qu'à la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-024 Renouvellement de l'entente pour les services de prévention incendie pour 2025

Considérant que le forfait présenté par Formation E.M.P. inclut le service d'inspection par un technicien certifié en prévention des incendies des risques très élevés, élevés et moyens tel que le prévoit le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel, incluant la rédaction de recommandations et de plans d'intervention pour les risques très élevés et élevés;

Considérant que le coût annuel du forfait sera applicable au prorata si le nombre d'inspections de risques très élevés, élevés et moyens prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2025 n'est pas atteint;

Considérant que le forfait soumis prévoit les recherches des causes et circonstances d'incendie (RCCI) à la suite des incendies incluant la rédaction d'un rapport de recommandations ainsi que la réponse aux questions des citoyens en matière de prévention incendie, le soutien à la direction générale et aux élus sur des points portant sur la prévention incendie et la supervision des activités du Service de sécurité incendie et des activités d'éducation du public en prévention incendie;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer et appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil approuve l'offre de renouvellement pour 2025 soumise par Formation E.M.P., au coût de 7 800 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-442.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-025 Demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie pour l'achat d'un pantalon d'habit de combat;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un pantalon d'habit de combat, au coût de 834 \$ plus les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-026 Achat d'appareils respiratoires pour le Service sécurité incendie

Considérant que la Municipalité de Saint-David a fait parvenir un appel d'offre sur invitation à trois entreprises pour le remplacement des appareils respiratoire du Service de sécurité incendie.

Considérant que deux entreprises ont répondu à cette demande :

- Protection Incendie CFS ltée	82 792,27 \$
- Aéro-Feu	100 987,50 \$

Considérant que l'offre présentée par Protection Incendie CFS ltée est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 82 792,27 \$ plus taxes à l'entreprise Protection Incendie CFS ltée et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-01-027 Levée de la séance

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer, que la présente séance soit levée, à 20 h 55.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS  
POUR DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025

Je soussigné certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2025 sont projetées.

Délivré à Saint-David, ce 16 janvier 2025.

Mark McDuff, directeur général et greffier-trésorier.